

Contrat d'engagement



Dans notre établissement, nous nous engageons à prendre en charge votre douleur : Dans le cadre du contrat d'engagement de Lutte contre la Douleur, le Centre Hospitalier de Hesdin s'est doté d'un Comité de Lutte contre la Douleur (C.L.U.D) dont la politique s'oriente vers :

- Un plan de formation et de sensibilisation régulière du personnel soignant et de rééducation,
- Une implication de référents douleur dans chaque unité,
- Un protocole de prise en charge de la douleur, axé sur
 - La prévention,
 - La prise en charge (ex. : soins douloureux)
 - Le traitement de la douleur

Ce protocole est évalué périodiquement afin de permettre la mise en place d'actions d'amélioration.

Votre participation est essentielle.

Sachez nous informer de votre douleur, qu'elle soit chronique ou aiguë.

Nous sommes là pour vous écouter et vous aider.

Reconnaître...

Il existe plusieurs types de douleur

- les douleurs aiguës (post-chirurgie, traumatisme, etc.) : leur cause doit être recherchée et elles doivent être traitées.
- les douleurs provoquées par certains soins ou examens (pansement, pose de sonde, de perfusion, etc.). Ces douleurs peuvent être prévenues.
- les douleurs chroniques (migraine, lombalgie, etc.) : ce sont des douleurs persistantes dont la cause est connue et qui représentent une pathologie en soi. Il faut donc surtout traiter la douleur et tout ce qui la favorise.

Contrat d'engagement



Dans notre établissement, nous nous engageons à prendre en charge votre douleur : Dans le cadre du contrat d'engagement de Lutte contre la Douleur, le Centre Hospitalier de Hesdin s'est doté d'un Comité de Lutte contre la Douleur (C.L.U.D) dont la politique s'oriente vers :

- Un plan de formation et de sensibilisation régulière du personnel soignant et de rééducation,
- Une implication de référents douleur dans chaque unité,
- Un protocole de prise en charge de la douleur, axé sur
 - La prévention,
 - La prise en charge (ex. : soins douloureux)
 - Le traitement de la douleur

Ce protocole est évalué périodiquement afin de permettre la mise en place d'actions d'amélioration.

Votre participation est essentielle.

Sachez nous informer de votre douleur, qu'elle soit chronique ou aiguë.

Nous sommes là pour vous écouter et vous aider.

Reconnaître...

Il existe plusieurs types de douleur

- les douleurs aiguës (post-chirurgie, traumatisme, etc.) : leur cause doit être recherchée et elles doivent être traitées.
- les douleurs provoquées par certains soins ou examens (pansement, pose de sonde, de perfusion, etc.). Ces douleurs peuvent être prévenues.
- les douleurs chroniques (migraine, lombalgie, etc.) : ce sont des douleurs persistantes dont la cause est connue et qui représentent une pathologie en soi. Il faut donc surtout traiter la douleur et tout ce qui la favorise.

Prévenir et soulager...

- Nous allons vous aider en répondant à vos questions, en vous expliquant les soins que nous allons faire et leur déroulement.
- Nous allons noter l'intensité de la douleur dans votre dossier patient et utiliser les moyens les mieux adaptés à votre situation pour la prévenir et la soulager (antalgiques, méthode non médicamenteuse, etc.).

Evaluer...

- L'évaluation de la douleur, c'est d'abord **vous**, car tout le monde ne réagit pas de la même manière. Il est possible de mesurer l'intensité de la douleur.
- Pour mesurer l'intensité de la douleur, plusieurs échelles sont à notre disposition. Il faut utiliser celle qui **vous** convient.
- Cette mesure, qui doit être répétée, permet d'adapter au mieux **votre** traitement antalgique.
- La traçabilité de l'évaluation de la douleur, c'est-à-dire l'enregistrement de cette évaluation dans votre dossier patient, fait partie des indicateurs de qualité de **votre** prise en charge dans notre établissement de santé.

Article L. 1110-5 du code de la santé publique : « ... toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte ... »



Votre
douleur,
parlons-en

Prévenir et soulager...

- Nous allons vous aider en répondant à vos questions, en vous expliquant les soins que nous allons faire et leur déroulement.
- Nous allons noter l'intensité de la douleur dans votre dossier patient et utiliser les moyens les mieux adaptés à votre situation pour la prévenir et la soulager (antalgiques, méthode non médicamenteuse, etc.).

Evaluer...

- L'évaluation de la douleur, c'est d'abord **vous**, car tout le monde ne réagit pas de la même manière. Il est possible de mesurer l'intensité de la douleur.
- Pour mesurer l'intensité de la douleur, plusieurs échelles sont à notre disposition. Il faut utiliser celle qui **vous** convient.
- Cette mesure, qui doit être répétée, permet d'adapter au mieux **votre** traitement antalgique.
- La traçabilité de l'évaluation de la douleur, c'est-à-dire l'enregistrement de cette évaluation dans votre dossier patient, fait partie des indicateurs de qualité de **votre** prise en charge dans notre établissement de santé.

Article L. 1110-5 du code de la santé publique : « ... toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte ... »



Votre
douleur,
parlons-en